

FICHES CONCOURS

DEMOGRAPHIE ET TERRITOIRES

www.pergama.fr

Des ghettos en France ?

Octobre 2017



Mandela, art mural

Qu'appelle-t-on « ghettos » en France ?

Les géographes désignent sous le terme de ghetto un quartier urbain identifiable où sont regroupés les membres d'une communauté, mis à l'écart de la ville. Sur le site « Hypergéo », le géographe Hervé Vieillard Baron souligne l'ambiguïté du terme, associé historiquement à la relégation ethnique (celle des juifs), avec une signification géographique (quartier fermé) et sociologique : le ghetto évoque la marginalisation d'un groupe, voire son exclusion, mais aussi l'inverse, une communauté qui se replie sur elle-même.

Le langage courant est plus brutal : il désigne par « ghettos » les quartiers où se concentrent des populations immigrées et pauvres et qui sont marqués par l'insécurité et la délinquance, violences urbaines et trafics.

Les études de l'INED démontrent la concentration de population immigrée dans les quartiers les plus défavorisés, surtout ceux originaires du Maghreb et de l'Afrique sub-saharienne¹. Si, dans les anciennes ZUS (zones urbaines sensibles), la population se partage à peu près également entre population majoritaire et population immigrée (en comptant les descendants), dans les 100 « zones franches urbaines », définies par l'Insee comme des quartiers de plus de 10 000 habitants, avec un taux de chômage élevé, une proportion importante de jeunes et de personnes sans diplômes et un faible potentiel fiscal, la population majoritaire descend aux environs de 36 % et plus de 60 % des habitants sont immigrés et enfants d'immigrés².

Mais le ghetto n'est pas seulement ethnique : c'est le lieu de la violence et de la délinquance (le « business »), le lieu aussi de l'émeute, de 1980 à 2005 : le livre du journaliste Luc Bronner³

¹ Les démographes refusent de parler globalement des « immigrés », ensemble non homogène. Ils préfèrent distinguer l'immigration européenne, asiatique et américaine, qui subit selon eux peu de discriminations, et les immigrés en provenance du Maghreb et d'Afrique noire, davantage victimes de relégation.

² Discrimination au logement et ségrégation ethno-raciale en France, J-L Pan Ké Shon et C. Scordellano, Documents d'étude, INED, 171, 2011

³ La loi du ghetto, Luc Bronner, Calmann-Lévy, 2010

met bien en valeur cette image. Les données sont ambivalentes : chômage très élevé, pauvreté intense, sentiment à vif de discrimination, relations tendues, voire haineuses, entre jeunes et police, préoccupation sécuritaire dominante et tolérance de la police envers des trafics, renversement des rôles où les jeunes aident des parents qu'ils considèrent comme trop soumis, relégation des filles, peur des gardiens d'immeubles et des « vieux blancs », violences urbaines qui éclatent comme un feu de prairie. Les critiques du livre⁴ lui ont reproché de donner une vision trop sombre fondée sur l'étude des quartiers les plus durs de la Seine-Saint-Denis, de ne pas assez mettre l'accent sur les causes sociales, de présenter la violence comme une révolte adolescente irrationnelle, bref d'être l'ouvrage d'un journaliste. Du moins le livre permet-il de comprendre ce que l'opinion publique met sous le terme de ghettos, serait-ce de manière caricaturale : le Président Sarkozy y voyait ainsi une menace contre l'ordre public et l'identité nationale.

Quelle histoire, quelles causes ?

Dans un article de 2008⁵, le politologue Jeremy Robine relate l'histoire des ghettos : il rappelle la constitution des grands ensembles, construits pour sortir des bidonvilles ou de l'habitat vétuste des travailleurs modestes ou pauvres, puis les conséquences de cet urbanisme qui concentre délinquance, absence de vie sociale, enclavement par rapport à la « vraie ville ». Est venue ensuite s'ajouter une crise économique qui va toucher les familles les moins armées et les plus discriminées. La fuite progressive des « blancs » parachève la ghettoïsation, sans grande résistance : les organismes d'habitat social préfèrent regrouper des populations « à problèmes » qui au demeurant ne peuvent supporter des loyers élevés.

L'article du site Hypergéométrie cité supra note bien que le ghetto n'est pas né de la volonté des personnes de rester « entre-soi » mais de la fuite des autres ménages. La concentration des pauvretés s'effectue, dit-il, par défaut, ce qui explique l'impuissance de la politique de la ville à y remédier. La loi SRU (loi Solidarités et renouvellement urbains) de décembre 2000, qui reprend la volonté de « mixité sociale » de loi d'orientation pour la ville de 1991, repose sur l'analyse naïve et vaine que la proximité entre catégories peut rétablir les interactions sociales et aider à la réhabilitation d'un quartier. Mais personne ne veut même de cette proximité.

Le terme de ghetto est-il justifié ?

La qualification de « ghettos » pour les banlieues soulève des débats anciens. Le terme est à l'évidence inapproprié si l'on évoque les ghettos noirs d'Afrique du sud ou les quartiers de certaines villes américaines des années 60 : la comparaison n'est tenable ni en termes d'homogénéité ethnique ni en termes de déshérence urbaine et de niveau de pauvreté⁶.

Même en dehors de telles références, le terme est contestable si l'on prend en compte l'hétérogénéité de la situation économique, sociale et ethnique des habitants des « quartiers sensibles ». Dans les zones les plus précarisées, le pourcentage moyen de population immigrée n'est que 25 % à 30 % environ. Il faut ajouter les enfants d'immigrés pour que la population dite « non majoritaire » dépasse 50 ou 60 %. Il est difficile de parler de ghettos dès lors qu'il y a mélange, même si, depuis 1990, la ségrégation des immigrés a plutôt augmenté.

⁴ La fortune du ghetto, Marwan Mohamed et Laurent Mucchielli, Revue de sociologie, 2010

⁵ Des ghettos dans la Nation, Jeremy Robine, La Découverte, revue Hérodote, 2008

⁶ Cf. les travaux de Loïc Wacquant « Pour en finir avec le mythe des cités ghettos », 1993, et « Parias urbains », La Découverte, 2005

Surtout, la mobilité résidentielle des immigrés existe quand leur situation s'améliore et les évolutions générationnelles sont nettes : les enfants d'immigrés sont moins nombreux dans les zones de « relégation ». Enfin, la multiplicité des nationalités parmi les immigrés limite l'homogénéité qui caractérise les ghettos.

De plus, le terme de ghettos et d'apartheid évoquent soit une politique publique délibérée, soit au moins une tolérance, un laisser-faire : or, l'Etat est présent, même insuffisamment.

Enfin, lors des émeutes de 2005, aux tenants d'une explication « ethnique » ou communautariste, diverses études ont répondu que les Français immigrés « sont loin d'être en rupture avec la société française et ses principales valeurs »⁷. Certes, le taux d'inscription sur les listes électorales est plus faible pour cette catégorie de Français. Un quart des jeunes musulmans admettent qu'ils suivraient les préceptes de l'Islam plutôt que de respecter la loi française. Cependant, les chercheurs insistent sur le fait que l'adhésion au système politique français est forte, comme l'attachement à la valeur travail. Si les Français issus de l'immigration sont moins permissifs sur le plan des mœurs, si les jeunes connaissent une « réislamisation », il n'y a pas d'isolement communautaire et les Français d'origine immigrée ont la volonté de s'intégrer. Un constat similaire était fait par Emmanuel Todd⁸ qui lisait les émeutes comme une révolte contre l'injustice et la discrimination, témoignant donc paradoxalement d'une reconnaissance de la valeur traditionnelle d'égalité qui fonde notre société. Loïc Wacquant, qui refuse le terme de ghetto, aurait donc raison de souligner que, loin de s'éloigner, les immigrés et leurs enfants se rapprochent des autres Français, se mélangent, adoptant d'ailleurs les mêmes modes de vie et habitudes de consommation.

Pourtant, le sociologue D Lapeyronnie reprend le terme de ghetto⁹. Son ouvrage évoque une réalité rarement évoquée, celle du racisme. C'est le racisme - pas seulement les « discriminations » - qui conduit, par souci de dignité, les habitants à adopter des conduites sociales « à part », avec un retour à des formes traditionnelles de relations familiales. Ils ne parviennent pas à concilier leur adhésion au pays d'accueil et leur sentiment d'être des citoyens de seconde zone, aux prises avec une hostilité extérieure qui les stigmatise comme pauvres, délinquants, asociaux, incapables d'éduquer leurs enfants, sans respect des femmes et de leurs droits. D'où l'hostilité envers la police et les institutions, l'antisémitisme, la légitimation de conduites répréhensibles, les violences domestiques aussi qui tentent de rétablir un pouvoir masculin traditionnel. Le quartier devient alors « cage et cocon », un refuge où l'on étouffe mais dont on se réclame. Selon Lapeyronnie, c'est la prégnance du racisme qui fait le ghetto et qui est responsable de la montée de l'Islam, que Jacques Donzelot situe après les émeutes de 2005.

Quelles conséquences ?

La Dares¹⁰ a étudié à de nombreuses reprises les conséquences des discriminations à

⁷ Citation tirée de l'étude « Français comme les autres ? » de Sylvain Brouard et Vincent Tiberj, publiée aux presses de la Fondation nationale des sciences politiques, 2005.

⁸ Le Monde, 14 novembre 2005 : « Rien ne sépare les enfants d'immigrés du reste de la société »

⁹ « Ghetto urbain, ségrégation, violence, pauvreté en France aujourd'hui », Didier Lapeyronnie, Robert Laffont 2008.

¹⁰ « Jeunes immigrés et jeunes descendants d'immigrés, une première insertion sur le marché du travail plus difficile, en particulier pour ceux qui résident en ZUS » DARES, septembre 2014

l'embauche des habitants des quartiers sensibles. Elle note que, lorsque les jeunes résident en Zus, ces difficultés d'insertion sont accentuées.

Les conséquences de la forte ségrégation résidentielle touchent surtout le milieu scolaire. Le CNESCO¹¹ montre que, en 10 ans, selon les tests PISA de l'OCDE, l'écart de performances scolaires entre les élèves issus de l'immigration et les autres s'est accru. A milieu social identique, l'écart est largement supérieur à la moyenne de l'OCDE. Traditionnellement les difficultés scolaires des enfants issus de l'immigration étaient interprétées comme dues aux difficultés socio-économiques. Le sociologue G. Felouzis considère que ce résultat pourrait s'expliquer par une « discrimination négative » : la concentration des élèves immigrés s'accroîtrait dans certains collèges.

Un rapport de l'Assemblée nationale¹² rappelle que les 337 collèges regroupant les 5 % d'établissements en bas du classement comprennent 70 % d'élèves défavorisés, soit le double de la moyenne nationale, et moins de 4 % d'élèves très favorisés. À l'inverse, 353 autres établissements, qui regroupent les 5 % de collèges les plus favorisés, comptent une proportion moyenne d'élèves appartenant aux catégories sociales très favorisées de 65,3 %, soit le triple de la moyenne nationale, celle des élèves appartenant aux catégories sociales défavorisées étant inférieure à 7 %. La ségrégation est encouragée par la carte scolaire, cultivée par les parents plus aisés (les établissements privés regroupent plus de 20% des élèves), mais aussi parfois orchestrée par les chefs d'établissements publics, surtout quand ils se sentent en concurrence avec un établissement privé.

Faut-il lutter ? Comment lutter ?

La seule arme a été la politique de la ville et ses actions de désenclavement, d'embellissement des quartiers, de prévention de la délinquance, de lutte contre la désinsertion. Aujourd'hui, malgré quelques réussites, plus grand monde ne croit que l'écart pourrait être comblé par ces actions. Tout au plus admet-on que, sans cette politique, la situation pourrait être pire.

Après des politiques qui ont essayé d'ouvrir les quartiers, d'y rétablir un ordre social et une forme de sécurité, voire de faire accéder certains habitants à la propriété, d'autres méthodes ont été proposées : aider les personnes plutôt que les lieux, quitte à les aider à partir du quartier, comme le suggère le sociologue Renaud Epstein ; redonner du pouvoir et une force collective de décision aux habitants (« empowerment »), par exemple en créant un « Conseil des habitants » doté de pouvoirs. Cette proposition est très étrangère à la gouvernance très verticale des politiques publiques en France.

La concentration d'un niveau très élevé de pauvreté et de chômage, le repli sur le quartier d'habitants qui hésitent à partir affronter un monde extérieur hostile, l'ampleur des discriminations subies, l'incapacité de l'école à redonner un avenir à des élèves défavorisés massivement présents dans les mêmes établissements, tout concourt à faire craindre le maintien de « ghettos ».

¹¹ Conseil national d'évaluation du système scolaire, L'éducation prioritaire, 2016

¹² Rapport du Comité d'évaluation et de contrôle des politiques publiques de l'Assemblée nationale sur la politique de l'Éducation nationale en faveur de la mixité sociale.